

Bonnes pratiques RGPD – Les formulaires en ligne

Les formulaires en ligne constituent le moyen le plus courant de recueillir des données personnelles.

Pour rendre vos formulaires conformes au RGPD voici quelques conseils :

- **Placer au début du formulaire une mention de conformité.** Exemple à personnaliser :
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par : (nom de l'établissement).
dans le but de : (objectif du recueil de données)
Elles sont conservées pendant (durée de conservation)
et sont destinées à (nom de la personne ou du service utilisateur des données)
Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : (nom et adresse mail du référent protection des données)
- Ajouter à la fin du formulaire et avant le bouton "Envoyer" une case à cocher qui permet au destinataire d'exprimer clairement son consentement. Comme par exemple : *En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de ...*
- Enfin, placer sous le formulaire un lien vers la page qui décrit votre politique de confidentialité :
Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre politique de confidentialité (lien)

Une proposition de contenu pour cette page sera très prochainement ajoutée à notre rubrique RGPD

Consentement des élèves mineurs :

En France, les enfants de 15 ans ou plus peuvent consentir eux-mêmes au traitement de leurs données. Entre 13 et 15 ans, la loi « Informatique et Libertés » impose le recueil du consentement conjoint de l'enfant et du titulaire de l'autorité parentale. En-dessous de 13 ans, seuls les titulaires de l'autorité parentale peuvent consentir au traitement de ces données. Ces règles sont également valables pour l'inscription sur les réseaux sociaux.

Le traitement des données dites "sensibles" :

Il est généralement interdit, sauf dérogation, de recueillir les informations suivantes :

- l'origine raciale ou ethnique ;
- les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ;
- l'appartenance syndicale ;
- les données génétiques ;
- les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique ;
- les données concernant la santé ;
- les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique

Le cas des outils Google :

Si vous utilisez les formulaires inclus dans la plate-forme "Google Suite pour l'éducation" et que vous vous interrogez sur leur adéquation aux exigences européennes du RGPD, l'éditeur américain fournit tous les justificatifs utiles aux adresses ci-dessous. *Attention toutefois, l'utilisation des outils Google de type "grand public" comme gmail n'obéit pas aux mêmes contraintes et n'est pas conseillée dans le cadre éducatif.*

- informations générales : https://edu.google.com/intl/fr_be/k-12-solutions/privacy-security/
- pour le référent RGPD : <https://cloud.google.com/security/gdpr/resource-center/>

IMPORTANT : bien vérifier que les CCT (clauses contractuelles type) et l'avenant relatif au traitement des données ont été signés sur l'espace d'administration de votre Gsuite : <https://support.google.com/a/answer/2888485?hl=fr>

Dernière remarque : les données personnelles collectées via des formulaires "papier" sont également concernées par le RGPD et respectent les mêmes principes de consentement, sécurité, délai de conservation etc.